



MAIRIE D'OUVEILLAN
11590

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2025-131

PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

AVENUE D'ARGELIERS

Le Maire de la commune d'Ouveillan

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, à L 2213-6,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R411-8, et R 417-10,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le décret N°60-226 du 29 février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée du stationnement dans les agglomérations et les textes pris par son application.

Considérant que des travaux de la mise en place de la télérelève des compteurs d'eau avec antenne sur le bâtiment de la Mairie, nécessitent la réglementation du stationnement au droit du chantier pour l'entreprise ALSATIS le mardi 23 septembre 2025 de 08h00 à 17h00.

ARRÊTÉ

- Article 1^{er}** En fonction de l'évolution des travaux, le stationnement sera interdit sur les places situées derrière la mairie avenue d'Argeliers le mardi 23 septembre 2025 de 08h00 à 17h00.
- Article 2** La signalisation et la mise en sécurité seront assurées et maintenues par la société ALSATIS durant la totalité des travaux.
- Article 3** Seuls auront le droit de stationner, à ladite adresse les véhicules de la société ALSATIS.
- Article 4** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 5** Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour une mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment l'article R 417-10.
- Article 6** La société ALSATIS s'engage à procéder à l'affichage sur les lieux une semaine avant le début de l'événement.
- Article 7** Monsieur le Maire, Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Ouveillan, le 15 septembre 2025

Le Maire

Jean-Antoine VILLEGAS

Publié le 15 septembre 2025
Le Maire

Jean-Antoine VILLEGAS

